Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 022-212203566-20251208-2025_63-DE

Commune de Trégomeur
Procès-verbal du Conseil Municipal
Du 8 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et 8 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 2 décembre 2025, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de M. Denis MANAC'H, Maire.

Nombre de membres en exercice : 13 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 13

Etaient présents		Denis MANAC'H, Maire, Valérie RAMONÉ, Nicolas LE GONIDEC, Bertrand RENIER, Adjoints, Nathalie MÉLOU, Marie LE MERRER, Solène LE NORMAND, Denis LE BUHAN, Richard LE CARRÉ, Benjamin BUREL, Cyril COLLIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Hervé HUET donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Anne Émilie LE VERGER donne pouvoir à Benjamin BUREL
Secrétaire de séance		Cyril COLLIN

✓ Devis broyage sapins
Délibération n° 2025-63

M. Bertrand Renier, 3ème adjoint, présente à l'assemblée le devis sollicité auprès de l'entreprise Broyage Leff Environnement du Faouët pour le broyage des sapins du terrain de football. Le montant du devis s'élève à 820 € HT, soit 984 € TTC.

Entendu l'exposé de M. Bertrand Renier,
Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Valide** le devis de l'entreprise Broyage Leff Environnement pour un montant total de 820 € HT, soit 984 € TTC.
- **Autorise** M. le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Denis MANAC'H.

Certifié exécutoire par le Maire,
transmise en Préfecture le 11 décembre 2025
et publiée le 11 décembre 2025

MAIRIE DE TREGOMEUR (Côtes d'Armor)